

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/DC - 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-031

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESIDENCE ENTRE LA SARL LES GRANDS THEATRES ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « COUP DE BLUFF AU CABARET »

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention de résidence entre la SARL LES GRANDS THEATRES et la Ville d'Ablon-sur-Seine pour l'organisation du spectacle « COUP DE BLUFF AU CABARET » le 26 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la SARL LES GRANDS THEATRES, représentée par Monsieur Jérôme FOUCHER en sa qualité de Gérant.

DÉCIDE

La signature de la présente convention de résidence avec SARL LES GRANDS THEATRES -1 la Sentelle Sud, 22270 Mesnil-en-Ouche pour la représentation du spectacle « COUP DE BLUFF AU CABARET ».

Les conditions financières sont définies comme suit : représentation offerte à la ville en sus la mise à disposition de la salle de spectacle du 15 septembre 2025 au 26 septembre 2025 et la prise en charge des repas.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 juin 2025

Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Se 10 2 REÇU EN PREFECTURE Courriel: mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél: 01 49 61 33 33 - Fax: 01 45 9

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

le 26/06/2025

Application agréée E-legalite.co